

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2018 à 19H30
COMPTE RENDU**

Convocation et affichage du 22 novembre 2018

Présents : SARGIER Maurice – LAFFONT Raymond – REDON Lionel – BIEUVELET Jacques – ASTIC Clément – PELTYN Virginie – SASSOLAS Aurélie – CHALLÉAT Sylvie.

Absente : CROZIER Jessica.

Excusée : BALLET Sophie.

Pouvoir : BALLET Sophie à SARGIER Maurice.

Secrétaire : SASSOLAS Aurélie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 octobre 2018.

1- Aménagement et Extension de la salle polyvalente – Avenants n°1 et 2 (+). Lot n°1 : Démolitions – Gros œuvre – VRD – Enduits.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux passé le 27 avril 2018 pour l'aménagement et l'extension de la salle polyvalente, il s'avère nécessaire d'établir deux avenants (+) concernant des travaux supplémentaires relatifs au lot n° 1 – Démolitions – Gros œuvre – VRD – Enduits (Entreprise Guillaume BOEVER 50 Chemin de la Petite Collange 07370 ECLASSAN) :

- Pour l'avenant n°1 (+) : Exécution d'un drain suivant demande BET et aménagement de l'accès : création de marches, décaissement, mur de soutènement – Fourniture et pose d'une chambre de tirage pour l'éclairage public (4 948.05 €HT soit 5 937.66 €TTC),

- Pour l'avenant n°2 (+) : Surfaces supplémentaires des enrobés (3 334.50 €HT soit 4 001.40 €TTC).

Le montant total des avenants (+) n°1 et n°2 – lot n° 1 – Démolitions – Gros œuvre – VRD – Enduits – s'élève à 8 282.55 €HT soit 9 939.06 €TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Donne** tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les avenants n°1 et n°2 (+) d'un montant total de 8 282.55€HT soit 9 939.06 €TTC avec l'entreprise Guillaume BOEVER 50 Chemin de la Petite Collange 07370 ECLASSAN – Lot n° 1 – Démolitions – Gros œuvre – VRD – Enduits dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de la salle polyvalente.

2- Aménagement et Extension de la salle polyvalente – Avenant n°1 (+) - Lot n°8 : Electricité – Luminaires – VMC – Chauffage.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux passé le 27 avril 2018 pour l'aménagement et l'extension de la salle polyvalente, il s'avère nécessaire d'établir un avenant (+) concernant des travaux supplémentaires relatifs au lot n° 8 – Electricité – Luminaires – VMC – Chauffage (Electricité Générale EURL Claude GRENIER 895 Route de la Braille 26240 LA MOTTE DE GALAURE) :

- Avenant n°1 (+) : Installation d'un interrupteur pour commande éclairage de la salle depuis la nouvelle entrée + ventilation anciens sanitaires (312.00 €HT soit 374.40 €TTC).

Le montant total de l'avenant n°1(+)- lot n° 8 – Electricité – Luminaires – VMC – Chauffage – s'élève à 312.00 €HT soit 374.40 €TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Donne** tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer l'avenant n°1 (+) d'un montant total de 312.00 HT soit 374.40 €TTC avec l'EURL Claude GRENIER 895 Route de la Braille 26240 LA MOTTE DE GALAURE – Lot n°8 – Electricité – Luminaires – VMC – Chauffage dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de la salle polyvalente.

3- Intégration de la parcelle C1996 dans le domaine privé de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle que lors de l'aménagement de la voie communale n°2 dite Route des Sables, un alignement par cession gratuite à la commune avait été prévu au droit de la parcelle C1995 (N°155 route des Sables) pour l'élargissement de la chaussée.

De ce fait, la parcelle C1996 d'une surface de 75 m² (bornage du 7 novembre 2007), correspondant à l'alignement et incorporée de fait dans la voie communale n°2, n'a pas été transférée juridiquement à la commune.

Il convient d'y remédier et à cet effet, M. Le Maire propose de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'intégrer dans le domaine privé de la commune la parcelle C1996,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4- Participation des communes de résidence aux frais scolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Avenant n°2 à la Convention avec la commune de Tournon-sur-Rhône.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune de Tournon sur Rhône accueille un enfant d'Ozon en classe « ULIS » dans son école élémentaire des Luettes et qu'elle demande la participation prévue par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983. Pour l'année scolaire 2017/2018, le coût est de **759.09 €** pour un élève de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de verser à la Commune de Tournon sur Rhône, la somme de **759.09 €** correspondant à la participation de la commune aux frais scolaires pour l'année 2017/2018,
- **Autorise** M. Le Maire à signer l'avenant n°2 à cette convention avec la Commune de Tournon sur Rhône pour l'année scolaire 2017/2018.

5- Subvention exceptionnelle au Souvenir Français (Comité du canton de Tournon sur Rhône).

M. Le Maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle au Souvenir Français – Comité du canton de Tournon sur Rhône pour les remercier de leurs investissements (documentations, photos...) et de leurs présences lors de l'exposition sur le Centenaire de la Grande Guerre 1914/1918 du 6 au 11 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de **100 €** au Souvenir Français – Comité du canton de Tournon ;
- **Charge** M. Le Maire de verser ladite subvention.

6- Demande de participation financière de la commune de Sarras aux travaux des bâtiments des écoles publiques de Sarras.

M. Le Maire informe l'assemblée de la demande de participation financière de la commune de Sarras à des travaux de remplacement des volets roulants d'une des classes de maternelle de l'école publique de Sarras. Après discussion et à la majorité des membres, le Conseil Municipal a décidé de privilégier la participation communale à des projets pédagogiques. En effet, les élus ont considéré que ces travaux de rénovation portaient sur des biens mobiliers propres à la commune de Sarras.

7- Demande de participation financière des enseignantes sur le projet d'arts visuels pour les classes de CM – Ecoles Publiques de Sarras.

Les enseignantes des classes de CM de l'école publique de Sarras ont un projet avec une intervenante en arts afin de travailler sur les symboles de la République en volume et papier mâché et souhaitent pouvoir exposer au château de Sarras fin mai. Elles sollicitent la participation financière de la commune pour monter leur projet. Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de participer au projet à hauteur de 150 euros.

8- Compte rendu des travaux et réunions.

- La revue municipale 2019 est en cours d'élaboration. Une quarantaine d'annonceurs ont répondu favorablement à notre sollicitation.
- Une réunion avec les responsables des associations ozonnaises s'est tenue le 20 novembre pour définir le calendrier 2019 et présenter les nouvelles modalités d'occupation des salles communales.

9- Questions Diverses.

- Lecture du courrier de M. Lafont (nouvel habitant à Gachon) qu'il a adressé à Enedis et copie à la commune, à propos de son refus du compteur Linky.
- Une visite de la maison Brocherie (entrée du village) est programmée le 29 novembre en présence d'un professionnel du bâtiment. Cette démarche s'inscrit suite à l'information faite au propriétaire sur l'état critique de mise en péril de cette habitation.
- Une visite de Pierre Jouvét, Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche est programmée le 30 novembre afin de visiter les réalisations faites et en cours sur le territoire avec le soutien de la Communauté de communes par le biais des fonds de concours.
- Le repas de Noël offert aux personnes de plus de 60 ans aura lieu le jeudi 6 décembre au Restaurant Le Panoramic.
- Rappel : les vœux 2019 et l'inauguration de la salle polyvalente auront lieu le samedi 12 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

Fin de la séance à 21h10.

- Prochaine séance du Conseil Municipal : le mardi 18 décembre à 19h30.